

Entrer au Canada par voie TERRESTRE pendant la pandémie de COVID-19

Pour les voyageurs qui ne sont pas considérés comme entièrement vaccinés

Pour aider à réduire la propagation de la COVID-19 et de ses variants, les voyageurs qui entrent au Canada doivent suivre les règles établies par les décrets d'urgence en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine. Le non-respect de ces exigences ou la soumission de renseignements faux peut entraîner des amendes, des pénalités ou une peine d'emprisonnement. Si, à n'importe quel moment, vous présentez des symptômes, isolez-vous des autres et communiquez avec les autorités de santé publique locales.

Avant le départ

Planifiez votre quarantaine.



Subissez un test de dépistage moléculaire de la COVID-19 aux États Unis dans les 72 heures avant l'arrivée à la frontière.



Créez un compte auprès de votre administrateur de test à l'avance pour gagner du temps à la frontière.

Créez un compte



Saisissez vos renseignements dans ArriveCAN.

Ayez en main votre reçu ArriveCAN ainsi que vos résultats de test.

À la frontière

Portez un masque.



Fournissez les renseignements et documents requis. Répondez à toutes les questions d'admission et de contrôle sanitaire.



Récupérez deux trousse de test de dépistage moléculaire de la COVID-19*.

Effectuez le premier test à la frontière, si des services sur place sont offerts. Dans le cas contraire, effectuez le test à votre lieu de quarantaine, le jour de votre arrivée.



Effectuez le second test le 8^e jour.



Si vous ressentez des symptômes ou que votre plan de quarantaine n'est pas approprié, suivez les instructions que vous a donné le représentant du gouvernement



Votre quarantaine

Rendez-vous directement à votre lieu de quarantaine.



Si vous n'avez pas effectué de test de dépistage à la frontière, suivez les instructions fournies dans votre trousse pour l'effectuer le jour de votre arrivée.



Utilisez ArriveCAN ou appelez au 1-833-641-0343 pour vous enregistrer suivant votre arrivée au Canada et pour déclarer vos symptômes quotidiennement.



Effectuez le test du 8^e jour et expédiez la trousse de dépistage conformément aux instructions.

Le gouvernement du Canada et les autorités provinciales/territoriales communiqueront avec vous.



* Note : Le test à l'arrivée et du 8^e jour peuvent être différents pour certains voyageurs qui entrent en Alberta. Veuillez suivre les instructions fournies à la frontière.



Agence de la santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada

Canada